

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN WALLONIE : ÉTAT ACTUEL ET DIFFUSION

Marie PIRENNE

Résumé

L'agriculture est toujours restée une activité fondamentale, mais a connu, depuis ses débuts, de profondes mutations. Ces changements sont révélateurs des modifications de la société. Aujourd'hui, l'agriculture biologique, quoique marginale, a pris sa place dans le monde agricole. Pour comprendre cette mutation récente, cet article tente de répondre à trois questions fondamentales : Qu'est-ce que l'agriculture biologique ? Où se localise-t-elle en Wallonie ? Comment ce développement s'est-il opéré ?

En plus des données existantes, c'est une enquête réalisée auprès d'agriculteurs biologiques qui a servi de base à cette étude tandis que la théorie de la diffusion des innovations ainsi que de nouveaux courants de recherche en géographie guideront nos réflexions.

Mots-clés

agriculture biologique, canal de diffusion, prime, processus de décision, Wallonie

Abstract

Agriculture has always been a essential activity, but has knowed, since its beginnings, deep mutations. Those changes are linked to social mutations. Today, biologic agriculture, although marginal, has taken a place in the agricultural world. To understand this recent mutation, this article tries to answer to three main questions : What's biologic agriculture ? Where is it located in Wallonia ? How occured this development ?

In addition to the existing datas, a survey on the biologic farms was used for this study, whereas, the theory of the diffusion innovation as well new currents of search in geography will lead our reflexions.

Key Words

biologic agriculture, canal of diffusion, subsidy, process of decision, Wallonia

INTRODUCTION

Afin de définir l'agriculture biologique, appelée également agriculture organique, il nous semble opportun de retracer brièvement l'historique de celle-ci. Les crises alimentaires actuelles (vache folle, OGM, dioxine...) et l'élan de certains modes de production alternatifs, donnent à penser que l'agriculture biologique est récente. Or, même si certains auteurs dont J.-M. Viel (1979) trouvent les bases de cette agriculture au Moyen Âge, c'est au cours du XXe siècle que l'agriculture biologique a trouvé ses origines profondes et surtout son idéologie propre. En effet, la modernisation de plus en plus poussée et la mondialisation ont bouleversé toutes les structures existantes. L'agriculteur, davantage contraint, s'est vu forcé de produire toujours plus dans des délais toujours plus courts. Or, si, au départ, agriculture et industrie se complétaient, cette dernière est devenue la grande pourvoyeuse de l'agriculture qui est désormais sous l'emprise du commerce. À côté des problèmes économiques et sociaux que pose l'agriculture, ce sont des problèmes d'ordre écologique et de santé publique qui apparaissent, suite notamment à l'utilisation d'engrais

solubles rapidement assimilables, de biocides, de machines de plus en plus puissantes, en choisissant les variétés les plus productives, etc. Pour résoudre ces problèmes, une minorité d'agriculteurs pense avoir trouvé une solution en recourant à l'agriculture biologique.

Ce mouvement fut lent et une série de concepts ont émergé au fil du temps : la biodynamie, l'agriculture organique et l'agriculture organo-biologique. Ces concepts ont apporté des solutions précises à divers problèmes posés par l'agriculture conventionnelle et ont contribué à la création du concept d'agriculture biologique. Celle-ci peut se définir de la façon suivante : *l'agriculture biologique est une activité économique ayant pour but d'obtenir des végétaux et des animaux utiles à l'homme sans asservir la nature, mais au contraire la soutenir en respectant ses cycles écologiques. Elle n'emploie ni pesticides chimiques synthétiques, ni engrais chimiques. Une place centrale est, dès lors, accordée au maintien de la fertilité du sol* (Pirenne, 2000). Ce mode de production n'est donc en soi pas nouveau puisqu'il s'efforce de perfectionner des méthodes traditionnelles, mais c'est le terme qui est innovant et réellement porteur d'une idéologie réactionnaire. Cependant, du

point de vue étymologique, l'utilisation du terme biologique pour désigner un système de production est inappropriée puisque, comme le souligne C. de Silguy (1999), « toute opération de production agricole qui concerne la vie des plantes et des animaux est biologique ». Pour terminer, signalons que l'agriculture biologique se présente comme une perspective d'avenir dans le cadre du développement durable et des mesures agro-environnementales. Les possibilités d'avenir de ce mode de production alternatif seront envisagées à la fin de cet article.

I. ÉTAT ACTUEL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN BELGIQUE

A. Évolution de l'agriculture biologique en Belgique

L'INS ne distinguant pas l'agriculture biologique de l'agriculture conventionnelle, cette étude a pu être réalisée grâce à l'aide d'organismes plus spécialisés (Pirenne, 2000). Le tableau 1 nous dévoile différents points : l'agriculture biologique n'a pas cessé de croître au cours des 10 dernières années. Ceci est particulièrement manifeste en Wallonie et la tendance s'est d'ailleurs inversée : si, au début, l'agriculture biologique était plus importante en Flandre, c'est au milieu des années 90 qu'elle s'est démarquée en Wallonie. Comme, lors du recensement INS de 1998, il existait 65 674 exploitations agri-

coles en Belgique, le mode d'exploitation biologique représenterait donc 0,84 %.

En 5 ans (de 1995 à 1999), on observe une progression de 15 130 hectares consacrés à l'agriculture biologique. L'agriculture biologique représente actuellement 1,33 % de la superficie agricole belge. La dernière colonne du tableau 2 permet d'observer une fois de plus la prédominance de l'agriculture biologique en Wallonie par rapport à la Flandre. Ceci est tout à fait remarquable puisque la SAU (Superficie agricole utile) en agriculture conventionnelle ne montre pas un si fort contraste (54,3 % de la SAU en Wallonie et 45,7 % en Flandre) (Agrinfo, 2000), mais cette croissance nette de l'agriculture biologique ne doit pas nous faire perdre de vue la marginalité de ce mode de production (y compris en Wallonie). La comparaison de la nature des cultures et des élevages entre les deux modes de production (Pirenne, 2000) a montré que les traits principaux de l'agriculture biologique sont proches de ceux de l'agriculture conventionnelle. Ce constat n'est d'ailleurs pas étonnant, car tout agriculteur, quel qu'il soit, recherche des cultures adaptées aux conditions de sa région. La seule grande différence survient pour le blé et les plantes industrielles comme la betterave sucrière qui est moins cultivée en agriculture biologique, car sa croissance sans additifs chimiques est contraignante et son écoulement est difficile sur le marché biologique.

Tableau 1. Évolution du nombre d'exploitations biologiques en Belgique (Wallonie et Flandre)

	1987	1991	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Wallonie	37	?	54	73	93	126	184	275	378
Flandre	72	85	90	95	100	102	107	164	172
Belgique	109	160	144	168	193	228	291	439	550

Source : Site Internet du Ministère des Classes Moyennes et de l'Agriculture

Tableau 2. Évolution du nombre d'hectares consacrés à l'agriculture biologique

	1987	1991	1994	1995	1996	1997	1998	1999	%
Wallonie	583	800	2 042	2 646	3 470	5 998	10 744	15 792	85
Flandre	417	493	640	739	775	820	999	2 723	15
Belgique	1 000	1 293	2 682	3 385	4 245	6 819	11 743	18 515	100

Source : Site Internet du Ministère des Classes Moyennes et de l'Agriculture

B. Répartition actuelle des agriculteurs biologiques en Belgique

Nous avons cherché à visualiser la part de l'agriculture biologique dans l'agriculture belge afin de pouvoir comparer ces deux modes de production (Carte 1). Le contraste Flandre - Wallonie est net, l'agriculture biologique étant largement plus développée dans la partie sud du pays. En effet, sur 226 communes occupées par le mode de production biologique, près de 70 % sont wallonnes. Ceci est remarquable puisque l'agriculture conventionnelle montre une situation inverse avec 2/3 des exploitations se situant en Flandre (Van Hecke, 1992). Si nous comparons cette carte avec celle des régions agricoles de l'INS, nous observons que l'agriculture biologique est très présente en Haute Ardenne, dans la partie essentiellement méridionale de la région herbagère de Liège et dans la partie occidentale du Jurassique. Elle est aussi assez bien développée dans le reste de l'Ardenne; par contre, le Condroz et la région limoneuse semblent les moins touchés en Wallonie.

Pour expliquer cette répartition, nous pouvons avancer plusieurs facteurs; les caractéristiques générales de l'agriculture wallonne et flamande, elles-mêmes dépendantes en grande partie des facteurs biophysiques, ont aidé ou non l'agriculture biologique à se développer. Nous savons (Petit, 1999) qu'une évolution différente a contribué à augmenter l'écart des superficies moyennes des exploitations entre la Flandre et la Wallonie. Alors qu'en région wallonne, elles ont agrandi leurs superficies, c'est une intensification de la production qui s'est réalisée en région flamande. Or un système de production intensif (notamment l'utilisation massive d'engrais) est tout à fait opposé au mode de production biologique et, inversement, une agriculture extensive (avec de grandes parcelles) en est plus proche. À titre d'exemple, c'est en Campine et en région sablonneuse que se présentent les plus hauts degrés d'intensification (Van Hecke, 1992). Parallèlement, c'est dans ces régions que l'agriculture organique est la moins développée.

Nous avons ensuite cherché les facteurs plus spécifiques à l'agriculture organique pour en expliquer sa localisation. Le fort développement de l'agriculture biologique dans les Cantons de l'Est est sans doute lié à la proximité de l'Allemagne. En effet, l'agriculture organique a toujours été très développée dans ce pays et une influence en région germanophone est probable. Il apparaît aussi que l'agriculture biologique est davantage développée là où elle est arrivée le plus tôt. Nous verrons, dans le cadre de la diffusion, que l'agriculture organique s'est rapidement développée en région herbagère, en Haute Ardenne et dans le reste de l'Ardenne. Par contre, pour terminer, diverses caractéristiques de l'agriculture flamande (Van Hecke, 1992) jouent certainement un rôle dans l'orientation des agriculteurs : mentalité de travail assidu, force animatrice se dégageant de l'infrastructure en amont et en aval des exploitations, dynamisme du

Boerenbond (organisation professionnelle dominante)... sont des éléments qui freinent la reconversion. Il semble, en effet, plus difficile pour un agriculteur flamand de s'opposer au courant principal pour se lancer dans une voie aussi marginale que l'agriculture biologique. En outre, l'enquête a montré combien le regard des autres agriculteurs est difficile à accepter pour beaucoup de ceux qui se sont lancés en agriculture biologique. L'étude de la diffusion de l'agriculture biologique en Wallonie complétera cette analyse puisqu'elle permettra de comprendre comment s'est mise en place cette répartition, photographie à un moment donné d'un processus spatio-temporel.

H. ESSAI D'EXPLICATION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN WALLONIE

A. Le cadre théorique : la théorie de la diffusion

L'agriculture biologique étant assez récente et marginale en Wallonie, son essor peut être assimilé à la « diffusion spatiale des innovations ». Cette notion n'est pas nouvelle comme en témoignent les travaux de T. Hägerstrand qui étudia la diffusion des tracteurs dans la Suède rurale au milieu du XX^e!

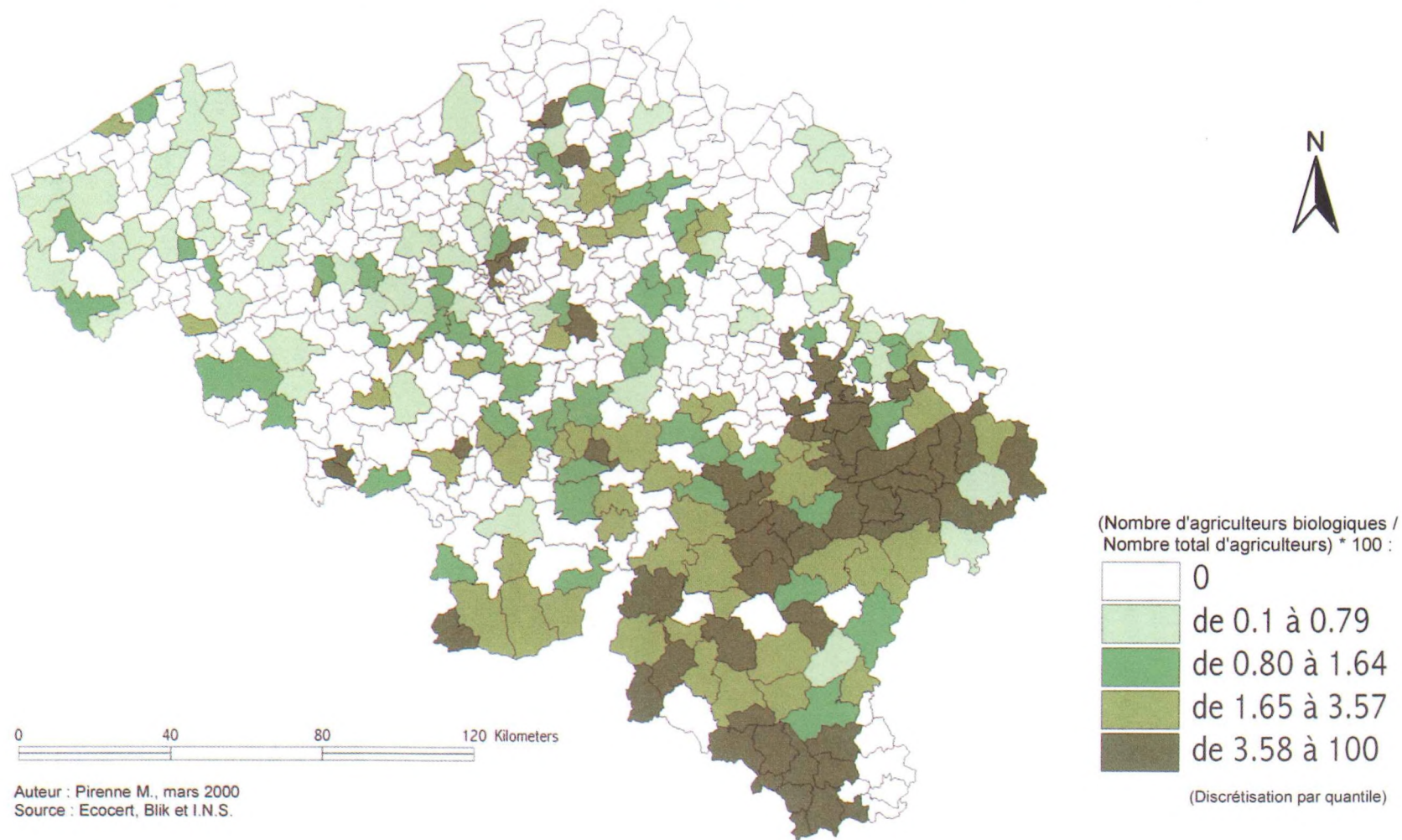
Y. Sugiura (1985) propose la définition suivante : « Spatial diffusion is defined as a phenomenon in which an event spreads from one or few points of origin within a given area through time ». Nous retiendrons, dès lors, cinq mots-clefs : origine, destination, propagation, espace et temps. L'innovation correspond selon le Larousse à « l'introduction d'une chose nouvelle pour remplacer quelque chose d'ancien » et P. Blaikie (1978) ajoute « Innovations... are treated as both products of contradictions and causes of new contradictions... innovation diffusion is the process by which the state of society moves from one equilibrium to another ». Il existe évidemment divers types de diffusion et le processus peut être décomposé en différentes étapes (Pirenne, 2000). Mais, pour qu'il y ait diffusion, il faut non seulement que l'information circule, mais aussi qu'il y ait adoption. Ce processus peut même s'avérer plus déterminant que le processus de communication. L'environnement décisionnel et les caractéristiques de l'adoptant apparaissent donc essentiels. En outre, des barrières peuvent venir freiner le processus de diffusion. Les données nécessaires à l'étude étant inexistantes ou indisponibles, c'est une enquête téléphonique qui a été réalisée auprès de 25 % des agriculteurs biologiques wallons.

B. Pour une explication de la diffusion

I. Analyse cartographique

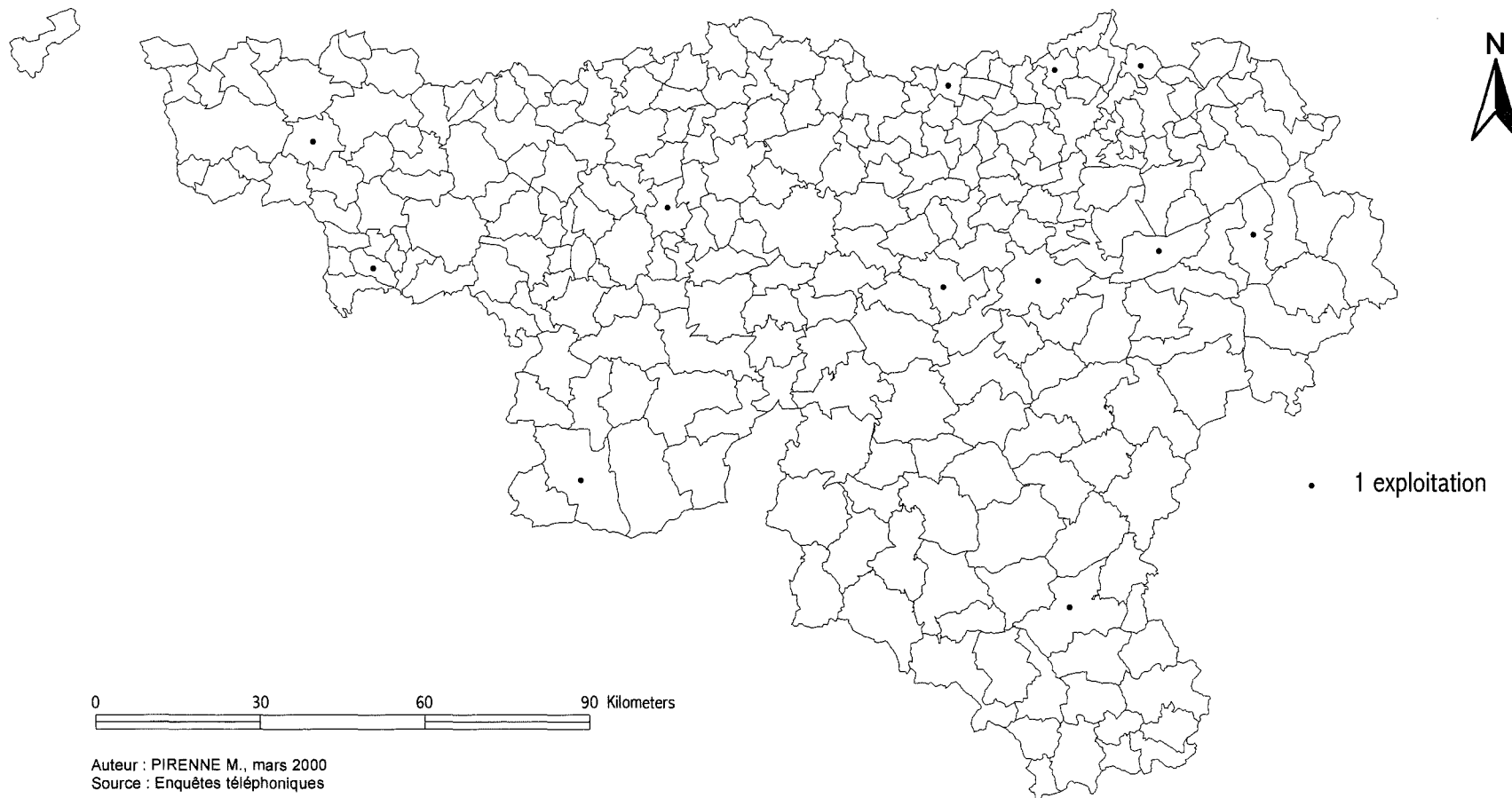
L'enquête a permis de connaître l'année de démarrage en agriculture biologique d'un échantillon de la population et, en connaissant leur lieu d'exploitation, la cartographie du processus spatio-temporel de diffusion dès

Carte 1 : Part de l'agriculture biologique dans l'agriculture belge

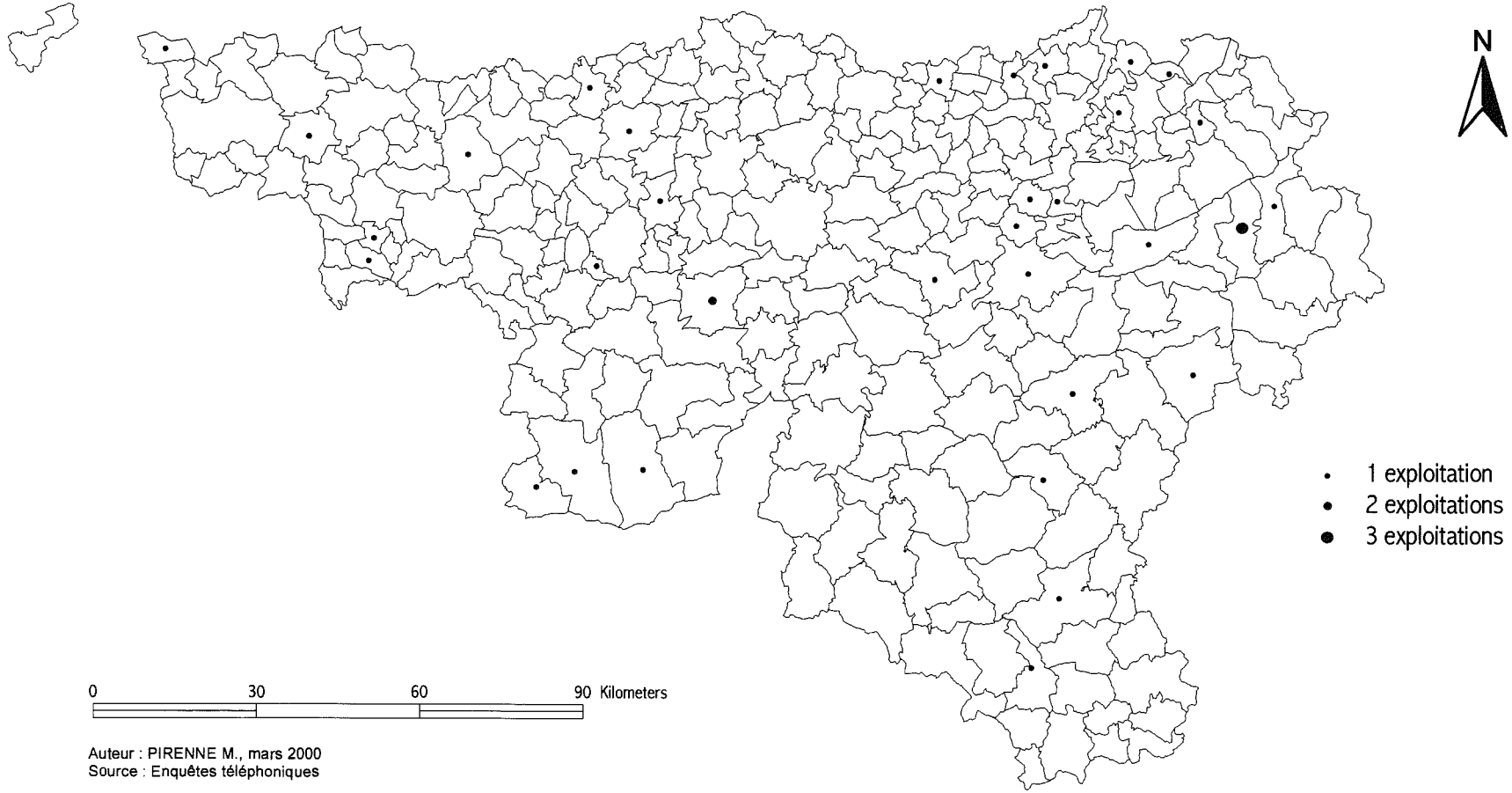


Auteur : Pirenne M., mars 2000
Source : Ecocert, Blik et I.N.S.

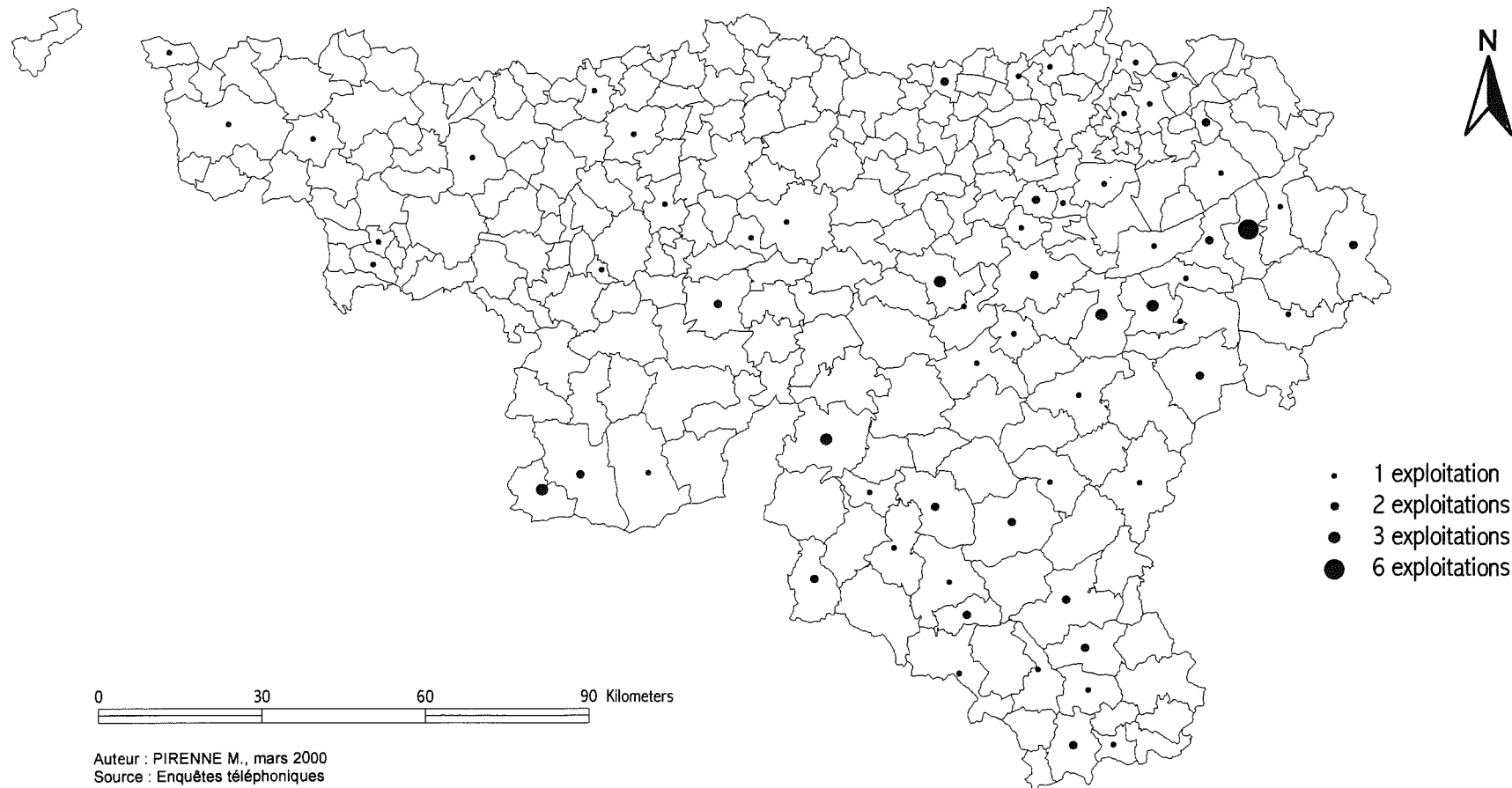
Carte 2 : Nombre d'exploitations biologiques en 1981



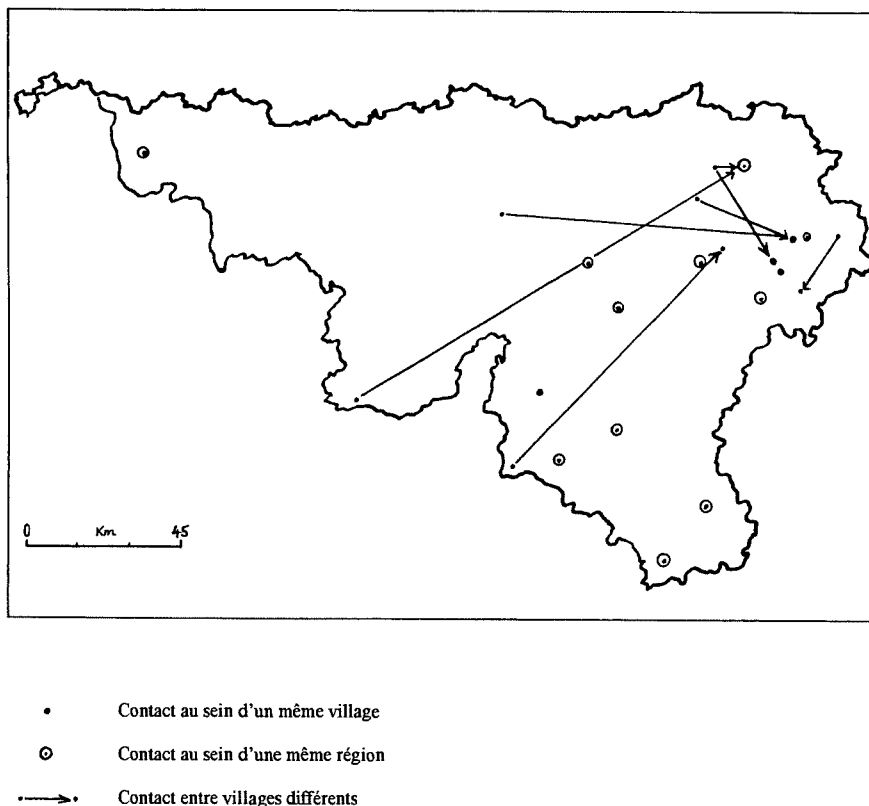
Carte 3 : Nombre d'exploitations biologiques en 1995



Carte 4 : Nombre d'exploitations biologiques en 1999



Auteur : PIRENNE M., mars 2000
Source : Enquêtes téléphoniques



Carte 5. Cartographie des contacts entre futurs adoptants et agriculteurs biologiques

1980 fut possible. En 1980 (Carte 2), 12 % des agriculteurs enquêtés avaient déjà reconverti leur exploitation et la diffusion se marque par la formation de certains noyaux en Wallonie. La carte de 1995 (Carte 3) donne un exemple précis de cette concentration puisque l'on y voit une prédominance des agriculteurs biologiques dans la partie orientale de la Wallonie (région herbagère liégeoise, Haute Ardenne, nord de l'Ardenne et un noyau au centre du Condroz et dans la région de Couvin - Chimay). En 1999, la carte 4 montre une répartition comparable à celle de la carte 1.

2. Les canaux classiques de la diffusion

Les deux grands canaux classiques (qui assurent le contact entre émetteurs et récepteurs) de diffusion étant le voisinage et la hiérarchie urbaine, nous avons tenté de savoir si leur rôle était significatif dans le cadre de la diffusion de l'agriculture biologique.

a. L'effet de voisinage

Le croisement de la question « Qui vous a fait découvrir l'agriculture biologique ? » avec la question « En quelle année avez-vous commencé l'agriculture biologique ? », a fourni certaines informations sur ce canal. Celui-ci est fondamental puisque le contact entre agriculteurs est une réponse majoritaire quelle que soit la génération d'agriculteurs concernée. Pour affiner notre étude, la cartographie des « villages » des agriculteurs

en contact (Carte 5) a montré que 29 % des agriculteurs concernés par ce canal ont contacté au moins un agriculteur de leur village, 50 % ont contacté un ou plusieurs agriculteurs « de la même région » (selon les propres paroles des agriculteurs) et, enfin, 21 % ont contacté un agriculteur plus éloigné. Le voisinage doit donc être pris au sens large, car l'agriculture biologique n'est pas présente dans toutes les communes et les agriculteurs les plus proches se trouvent parfois éloignés. Une cohésion plus importante semble régner en région herbagère liégeoise et en Haute Ardenne où l'agriculture biologique est bien développée et où l'on retrouve des pionniers. Le voisinage apparaît donc comme un canal performant et permet de construire le scénario suivant. Les pionniers sont non seulement les plus connus dans le milieu, mais ils se présentent aussi comme des agents d'information plus ou moins objectifs. Ils vont permettre au processus de se développer par contagion. En outre, plus la région accueille des agriculteurs biologiques, plus l'effet de voisinage joue un rôle important non seulement par diminution de la distance physique, mais aussi par celle de la distance culturelle. En effet, l'agriculture organique est une innovation matérielle puisqu'elle diffuse des techniques agricoles spécifiques; elle est aussi une innovation immatérielle puisqu'elle fait circuler une autre façon de travailler, voire une autre façon de vivre. Des barrières « culturelles » freinent alors la diffusion de l'agriculture biologique, le cap à franchir supposant un changement profond du mode de vie de l'agriculteur. D'autres arguments démontrent en

outre l'importance de ce canal (Pirenne, 2000), comme le fait que 97 % des agriculteurs questionnés ne regrettent pas de s'être tournés vers le mode de production biologique. Ceci renforce l'effet de voisinage, car des « échos positifs » sont favorables à la diffusion de l'agriculture biologique.

b. Le canal de la hiérarchie urbaine

Ce canal tend à souligner qu'outre la distance entre les lieux, leur position relative dans le territoire joue un rôle dans leur proximité (Saint-Julien, 1985) et que l'innovation a plus de chance d'être diffusée d'une grande ville vers une petite ville. Dans le cas de l'agriculture biologique, ce canal ne semble pas privilégié, car les villes ne se présentent pas comme des foyers émetteurs. Les villes sont cependant importantes en raison de leur rôle commercial. En effet, une clientèle potentielle y est rassemblée ainsi que des magasins spécialisés et des grandes surfaces proposant désormais des produits issus de l'agriculture biologique. Cette clientèle potentielle urbaine semble expliquer en partie (Pirenne, 2000) que les agriculteurs ayant un point de vente à domicile soient plus proches des centres urbains (même si le consommateur biologique est prêt à parcourir une distance - temps supérieure à celle du consommateur traditionnel).

3. Les facteurs propres à l'agriculture biologique en Wallonie

Ces facteurs fondamentaux ont été mis en évidence suite à l'enquête. Les agriculteurs questionnés à propos de

leur engagement en agriculture biologique ont témoigné de motivations variables selon leur année de reconversion. Ces facteurs ont été synthétisés en trois catégories : le comportement des agriculteurs, l'intervention des acteurs politiques et l'intervention des acteurs économiques.

a. Le comportement des agriculteurs

Selon ce courant de recherche, « des facteurs socio-personnels et familiaux influencent largement les décisions prises par les agriculteurs et celles-ci contribuent à changer l'agriculture au même titre que les facteurs du contexte général » (Mérenne-Schoumaker, 1999). L'enquête a conforté cette hypothèse puisque 40 % ont avoué explicitement ou implicitement l'influence de leur vécu comme élément majeur dans leur prise de décision. En outre, leur engagement en agriculture biologique était dû pour 11 % à des « raisons personnelles ». Mais surtout, 60 % des agriculteurs questionnés étaient et sont animés d'une « idéologie particulière » dont nous reparlerons plus tard. En définitive, il fallait comprendre comment un agriculteur en arrive à quitter l'agriculture conventionnelle pour en arriver à l'agriculture biologique. Comme l'a fait A.S. Mather (in Mérenne-Schoumaker, 1999), nous nous sommes intéressée au processus de décision de l'agriculteur pour comprendre son choix.

1°). Les caractéristiques de l'agriculteur

Ces caractéristiques ont été partiellement décelées grâce aux questions dites d'identification. Il s'est avéré moins

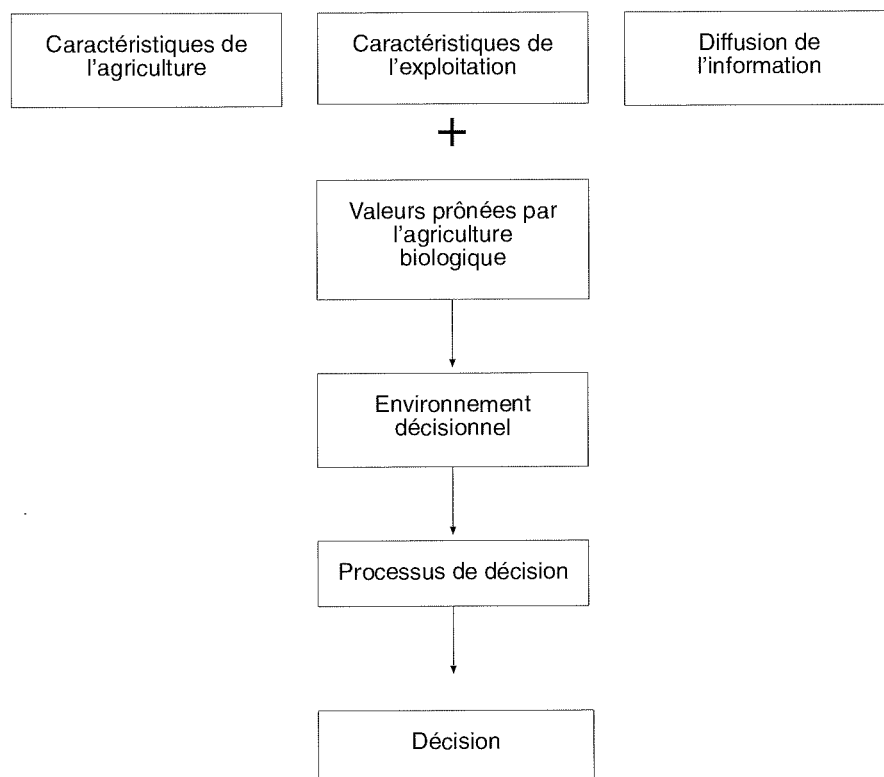


Schéma 1. Le processus de décision du futur adoptant

évident de préciser leur impact sur le processus de décision. Cela relevant plus de la sociologie, voire de la psychologie, nous ne nous sommes pas étendue sur le sujet. Signalons juste que le futur adoptant se présente généralement comme un adulte d'une quarantaine d'années (75 % des agriculteurs interrogés ont moins de 50 ans alors que, selon l'INS, 50 % des agriculteurs conventionnels ont 50 ans et plus) ayant décidé de cultiver selon le mode biologique après 10 ans passés en conventionnel. La courbe du nombre cumulé d'agriculteurs en fonction du temps (voir infra) compliquera ce point de vue puisque de nouveaux éléments viendront donner un coup d'accélérateur à la diffusion de l'agriculture organique.

Deuxièmement, le niveau de formation de l'agriculteur biologique est généralement supérieur à celui de l'agriculteur conventionnel (seuls 27 % n'ont pas suivi de formation après leurs humanités alors que, même si la comparaison est malaisée, 61 % des agriculteurs wallons n'ont qu'une expérience pratique). En outre, la diversité des formations des agriculteurs biologiques est impressionnante.

Troisièmement, l'agriculteur biologique a plus de certitudes concernant l'avenir de son exploitation (davantage de successions assurées et de réponses incertaines et moins de certitudes négatives). L'intérêt sera de voir si, dans l'avenir, un enfant issu du milieu agricole biologique suivra la même voie que son prédécesseur.

2°). Les caractéristiques de l'exploitation

L'enquête a révélé que la superficie de l'exploitation influence l'agriculteur dans ses choix. En effet, l'agriculture biologique est un mode de production extensif qui exige notamment une superficie minimale par bête supérieure à l'agriculture conventionnelle. 87 % des agriculteurs exploitent une superficie comprise entre et 99 hectares. La superficie moyenne des exploitations biologiques wallonnes est de 50,1 hectares alors que celle de l'exploitation conventionnelle wallonne est de 35,1 hectares (Agrinfo, 2000). D'autres éléments de l'explo-

tation peuvent aussi intervenir dans le processus de décision de l'agriculteur comme la quantité d'engrais pulvérisés antérieurement par l'agriculteur (un emploi limité de ces produits pourra faciliter sa reconversion) ou la nature des cultures (certaines productions sont, en effet, difficilement écoulables sur le marché biologique).

3°). Les valeurs prônées par l'agriculture biologique

L'agriculture biologique diffusant une idéologie nouvelle, il importe de rechercher ses valeurs intrinsèques qui jouent un rôle dans le processus de décision de l'agriculteur. Les avantages et inconvénients ressentis par ces agriculteurs ont permis de relever ces valeurs et leur évolution. Le tableau 3 suivant synthétise les résultats obtenus.

De là, les valeurs prônées par l'agriculture biologique peuvent être supposées. En effet, comme l'a défini A.S. Mather (in Mérenne-Schoumaker, 1999), les buts poursuivis par l'agriculteur peuvent être traduits en termes d'utilité, c'est-à-dire « la propriété de n'importe quel objet ou attitude procurant bénéfice, avantage, plaisir ou succès à l'agriculteur ». Il nous paraît dès lors judicieux de déceler ceux-ci grâce aux avantages émis par les agriculteurs. Il est évident que beaucoup de valeurs sont communes avec les valeurs de l'agriculture conventionnelle, mais nous n'inscrivons que celles qui sont propres à l'agriculture biologique (Tableau 4).

Pour conclure ce point, insistons sur l'importance à accorder aux caractéristiques (intrinsèques et extrinsèques) de l'agriculteur pour comprendre ses choix. C'est lui seul qui fait la démarche pour recevoir l'information (ou semble tout au moins à l'écoute) parce qu'il est déjà sensibilisé à un mode de production différent. Chaque futur adoptant, habité par l'une ou l'autre valeur dominante en agriculture biologique, va au fur et à mesure progresser dans sa décision. En regard de ces éléments qu'il possède et qui évoluent avec lui, il finira, au bout d'un temps plus ou moins long, à adopter ou non l'innovation. Comprendre la totalité de la diffusion en tant que

Tableau 3. Les avantages et les inconvénients principaux ressentis par les agriculteurs questionnés et ce par ordre d'importance

	Agriculteur cultivant selon le mode biologique depuis 10 ans et plus	Agriculteur cultivant selon le mode biologique depuis moins de 10 ans
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Cultiver sans asservir l'environnement - Satisfaction personnelle très grande - Valorisation de la production 	<ul style="list-style-type: none"> - Primes - Valorisation de la production - Satisfaction personnelle - Cultiver sans asservir l'environnement
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> - Exigences techniques - Rendement moindre - Insécurité commerciale 	<ul style="list-style-type: none"> - Trop de contrôle - Exigences techniques - Rendement moindre - Insécurité commerciale

Source : Enquêtes téléphoniques

Tableau 4. Les valeurs dominantes en agriculture biologique

Valeurs intrinsèques (liées à l'activité elle-même)	- Exercer un travail que l'on aime - Mener une vie saine
Valeurs expressives (l'agriculture est un moyen d'accomplissement personnel)	- Exercer un travail qui en vaut la peine - Cultiver sans asservir l'environnement - Éprouver de la satisfaction personnelle - Exercer un travail créatif, relever un défi
Valeurs instrumentales (l'agriculture est un moyen pour obtenir revenu et sécurité)	- Obtenir un revenu satisfaisant (et parfois supérieur)
Valeurs sociales (relations interpersonnelles)	- Être reconnu par le consommateur

Sources : B. Mérenne-Schoumaker, 1999 et enquêtes téléphoniques

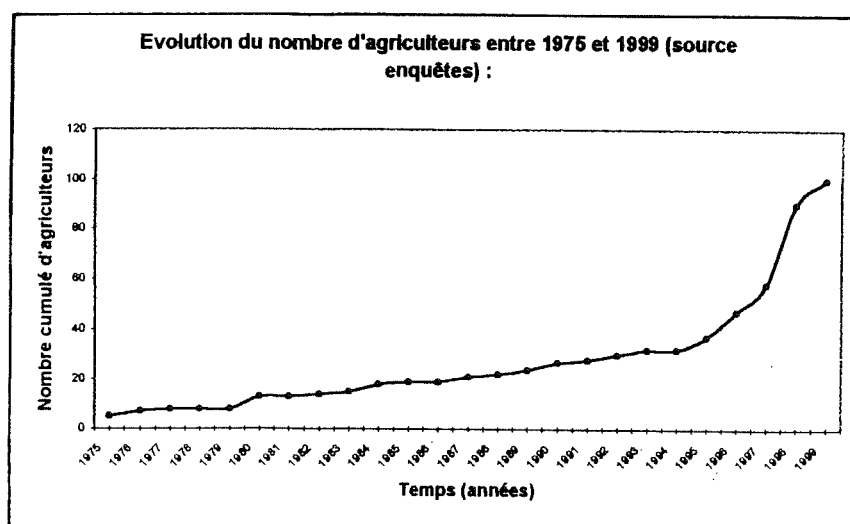
phénomène spatio-temporel paraît donc complexe parce que l'adoption de l'agriculture biologique est un phénomène humain avant d'être un phénomène spatial. Même si, au départ, la Wallonie a plus d'atouts pour accueillir ce mode de production organique, c'est l'agriculteur qui se présente comme l'acteur principal. C'est lui seul qui décide, suite à son environnement décisionnel, d'adopter ou non l'innovation.

Cependant, deux nouveaux acteurs décrits ci-dessous vont modifier ce scénario.

b. L'intervention des acteurs politiques

La courbe décrivant l'évolution du nombre d'adoptants en fonction du temps permet de dégager le rôle d'acteurs complémentaires. Cette courbe, construite à partir de notre échantillon (Graphique 1), présente la forme d'un « S » et les étapes du processus de diffusion y sont visibles.

Le stade primaire (amorce du processus) apparaît très long et l'étape d'expansion (développement du processus) débute tardivement, mais est très marquée dès 1995. En effet, l'étape de condensation (développement moindre) semble à peine s'amorcer et l'étape de saturation (croissance vers un maximum) n'a pas encore débuté. Le rôle inévitable des primes nous a conduit à suivre un nouveau courant de recherche : celui qui prend en compte les acteurs politiques. L'agriculture biologique contribue, au même titre que l'agriculture conventionnelle, au développement et à la stabilité économique, mais elle protège en outre l'environnement. Ce dernier objectif est récent et il est logique que de nouvelles politiques favorisant l'agriculture biologique aient vu le jour. Cette agriculture a été reconnue officiellement en 1991 et des primes ont été octroyées dès 1995, date à laquelle le boom est perceptible sur la courbe. Pour éviter toute simplification, l'analyse des raisons d'orientation des agriculteurs ayant débuté entre 1995 et 1999 ainsi que les



Graphique 1. Évolution du nombre d'agriculteurs biologiques wallons entre 1975 et 1999

avantages dévoilés ont apporté certaines nuances. En effet, seuls 16 % des agriculteurs ont cité les primes comme unique motivation, 16 % ont cité les primes comme une de leurs motivations (36 % d'entre eux l'ont accompagnée d'une raison idéologique, 18 % d'une raison économique et 46 % de ces deux raisons) et 17 % ont cité les primes comme un des avantages de cultiver selon le mode biologique. Par contre, 51 % n'ont jamais cité les primes (ni comme raison d'orientation, ni comme avantage), mais 31 % d'entre eux ont cité un autre avantage financier (voir infra). Donc, peu d'agriculteurs semblent débiter en agriculture organique uniquement pour bénéficier des primes. Il est certes plus facile d'avouer d'autres motivations que celle-ci (surtout face à un enquêteur qui pourrait les juger), mais nous sommes convaincue que cet argument financier ne suffit pas à un agriculteur pour se lancer en agriculture biologique. Les primes ne sont pas un élément initiateur dans la décision des agriculteurs, mais un accélérateur puissant. Avant 1995, les agriculteurs biologiques n'avaient aucun bénéfice pour compenser leur perte de rendement et leur travail plus important. Il paraît donc logique que les primes, reconnaissant un mode de production exigeant et l'agriculteur pour son rôle dans le respect de l'environnement, soient l'occasion pour certains d'afficher leur tendance. En définitive, le schéma 1 reste toujours valable, mais l'environnement décisionnel des adoptants récents (après 1995) est modifié par cet acteur puissant que sont les primes. Celles-ci viennent camoufler d'autres éléments, pourtant fondamentaux, parce qu'elles confortent (plus que n'importe quel autre facteur) l'agriculteur économiquement et socialement parlant.

c. L'intervention des acteurs économiques

La diffusion de l'agriculture biologique s'accompagne inévitablement de la mise en place d'une structure économique spécifique et notamment de la multiplication des filières. Les agriculteurs, préalablement sensibilisés à ce mode de production, ne peuvent pas ignorer ce développement et une partie d'entre eux l'a englobé dans son processus de décision. Nous distinguons deux types d'acteurs bien qu'ils soient totalement dépendants l'un de l'autre : les filières commerciales et le consommateur. Ces deux acteurs signalent une demande croissante perçue par le futur adoptant (qui a déjà entamé son processus de décision depuis plus ou moins longtemps). Ces acteurs dits économiques ne sont pas non plus initiateurs d'une démarche, mais réconfortants pour l'agriculteur qui s'oriente progressivement vers un mode de production alternatif. Plusieurs preuves, confortant cette prise de conscience, ont pu être relevées. En effet, 21 % des agriculteurs ont été influencés par des raisons économiques. En ne conservant que celles qui sont liées aux deux acteurs cités, voici les résultats : 16 % ont affirmé que l'avenir positif annoncé pour l'agriculture biologique a été un élément influençant leur décision, 10 % y voyaient de bons débouchés et 28 % y voyaient une

meilleure valorisation de leur production (coût moindre des intrants et prix de vente supérieur). Mais 17 % ont aussi parlé de l'insécurité commerciale et notamment du manque de filières, 18 % estiment que l'agriculture biologique présente de gros désavantages financiers et 9 % déplorent l'évolution actuelle de l'agriculture biologique avec l'arrivée des produits en grande surface et les primes comme source de motivation. En définitive, ces acteurs économiques font inévitablement partie du processus de décision, mais un argument économique seul ne suffit pas : c'est l'ensemble des facteurs cités qui, au total, guident l'agriculteur. Il faut, en outre, relativiser le rôle de ces acteurs économiques non seulement parce que l'insécurité commerciale pèse lourdement sur certains agriculteurs, mais aussi parce que la clientèle, bien qu'en augmentation, reste maigre. Il semblerait donc que des barrières économiques freinent la diffusion de l'agriculture biologique, mais que celles-ci peuvent se résorber plus facilement que les barrières culturelles.

III. LES TENDANCES RÉCENTES ET L'AVENIR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

A. Les filières de commercialisation

Le circuit court se présentait, dès l'arrivée des produits issus de l'agriculture biologique, comme la meilleure possibilité de commercialisation. Aujourd'hui, 36 % des agriculteurs questionnés écoulent leurs produits (ou tout au moins une partie) directement à la ferme, 14 % vendent une partie de leurs produits sur un marché et 8 % les vendent directement à des particuliers via un fichier-clients. Ce circuit court classique permet une valorisation optimale de la production et un contact privilégié avec une clientèle exigeante. Le circuit s'est progressivement allongé et les magasins spécialisés ont fait leur apparition (dans les centres urbains importants), des grossistes ont organisé la vente et des coopératives de producteurs et de consommateurs ont vu le jour. Bien que selon la Libre Entreprise du 12 juin 1999, 65 % du commerce biologique s'effectue par l'intermédiaire de magasins spécialisés, la grande distribution devient un canal de vente important. Les produits issus de l'agriculture biologique n'y représentent pourtant que 1 % du total des ventes alimentaires, mais la croissance est étonnante (surtout face à un marché alimentaire qui, en général, est en stagnation). Les grandes surfaces semblent avoir compris l'importance du phénomène et accordent une place de plus en plus grande à cette alimentation alternative. Il y a 10 ans, c'est la SA Delhaize Le Lion qui s'est lancée dans cette expérience et qui a aujourd'hui largement développé sa propre marque; la SA Colruyt s'est lancée en 1992 et le groupe GIB vient également de créer sa propre marque. Selon diverses personnes rencontrées (Pirenne, 2000), la consommation excède la production autochtone et, grâce à différentes visites au Delhaize et au GB, nous avons effectivement trouvé entre

30 et 40 % de produits importés parmi les produits « bio » mis en vente dans les grandes surfaces. Le secteur biologique pourrait-il donner une chance à l'agriculture belge de se développer ? Comment mettre à profit ce créneau promoteur ?

B. Le consommateur

Depuis quelques années, les chercheurs de différentes associations rencontrées ont décelé une aspiration à un mieux-être de la part du consommateur. Cela passe certainement par une alimentation de meilleure qualité. Malheureusement (C. de Silguy, 1998), en plus du prix, deux facteurs bloquent l'acte d'achat de produits biologiques : la méconnaissance ou l'éloignement des points de vente et une gamme de produits moins diversifiée. La recherche de la qualité et le souci de sécurité ont transformé le consommateur biologique : il était auparavant très décidé d'acheter des produits issus de cette agriculture puisqu'il se déplaçait lui-même dans des endroits spécialisés. Désormais, ces produits sont disponibles dans des points de vente habituels recrutant le tout venant. Le consommateur « non converti » peut donc lui aussi se procurer occasionnellement ces produits, voire recourir régulièrement à ce mode d'alimentation. Le consommateur apparaît définitivement comme l'acteur ayant légitimé ce mode de production. Même si les crises de la vache folle et de la dioxine ont donné des coups d'accélérateur au phénomène, « il faut inscrire cette évolution dans ce que l'on appelle la question du risque qui est de plus en plus présente dans notre société. L'industrialisation a allongé de plus en plus les filières et a donc augmenté de plus en plus les possibilités d'accidents... (P. Stassart, 2000).

C. L'avenir de l'agriculture biologique

Le développement que connaît l'agriculture biologique wallonne n'était pas prévisible il y a 25 ans, et son avenir paraît aujourd'hui difficile à prédire. Il faut tenir compte non seulement des paramètres liés à l'offre, y compris le comportement des agriculteurs et des acteurs politiques, mais aussi ceux qui sont liés à la demande (surtout les acteurs économiques). Pour que l'agriculture biologique poursuive sa croissance actuelle, il faut non seulement que les primes soient toujours accordées, qu'une demande réelle soit présente, mais aussi que des recherches soient effectuées pour améliorer les techniques spécifiques à l'agriculture biologique et que de nouvelles filières se créent pour permettre au futur adoptant de conclure plus sereinement sa décision.

CONCLUSION

L'agriculture biologique, marginale par son importance et originale par ses origines, est née pour répondre aux contradictions de l'agriculture moderne, mais la compréhension de son développement s'est avérée plus com-

plexe. En effet, dans un premier temps, des facteurs généraux ont été avancés pour expliquer sa répartition actuelle, photographie d'une étape de diffusion. Mais des facteurs propres et extérieurs à l'agriculteur wallon et influençant son environnement décisionnel, furent nécessairement intégrés dans l'explication. En définitive, la question à se poser est de savoir si d'autres agriculteurs adopteront dans l'avenir ce mode de production. Même si la variation des divers éléments extérieurs influencera toujours l'agriculteur dans ses choix, il est probable que certains agriculteurs wallons continuent à rechercher les valeurs procurées par le mode de production biologique. Mais nous pensons cependant que ce mode de production ne sera jamais adopté par la majorité des agriculteurs. Ce ne sont pas ses potentialités qui sont remises en cause, mais la capacité des hommes à s'adapter aux changements. S'il apparaît nécessaire de trouver des solutions dans le cadre de l'agriculture durable, l'agriculture biologique se présente comme trop extrémiste : l'adoption de cette innovation remue tout un style de vie et ces barrières culturelles paraissent infranchissables pour une grande partie des agriculteurs. En outre, les agricultures alternatives (comme l'agriculture durable au sens large) qui seront obligatoirement développées dans l'avenir, vont certainement faire concurrence à l'agriculture biologique ? La dernière génération d'agriculteurs biologiques wallons, bien que souvent préoccupée par l'aspect environnemental (et plus largement idéologique) de ce mode de production, a été influencée par les acteurs politiques et économiques. Si une agriculture plus respectueuse de l'environnement voit le jour, ces agriculteurs pourront y accéder plus facilement (surtout après avoir approché de près ou de loin l'agriculture biologique).

L'important ne semble pas de protéger ce mode de production, mais bien de pouvoir trouver pour l'avenir (et cela devient urgent) des solutions adéquates permettant à une plus grande majorité de produire plus proprement tout en obtenant un revenu équivalent. Dans ces conditions, l'agriculture biologique s'avèrera moins démarquée et devra, à son tour, se renforcer pour conserver son idéologie forte et donner à sa clientèle des produits d'une plus grande éthique et d'une plus grande qualité.

REMERCIEMENTS

Cet article est basé sur notre mémoire de fin d'études en Sciences géographiques - Orientation Géographie économique. Ce travail était intitulé « L'agriculture biologique en Wallonie - État actuel et diffusion ». Nous remercions le Professeur B. Mérenne-Schoumaker pour son aide lors de la recherche et dans la rédaction de cet article.

BIBLIOGRAPHIE

Articles et ouvrages

- AGRINFO, 2000. *Agriculture Info 2000*, Ministère des Classes Moyennes et de l'Agriculture, Service Information, Bruxelles, 32 p.
- BLAIKIE P., L'IMPORTANCE DE LA DIMENSION SPATIALE DANS LA DÉMARCHE MARKETING, 1978. The theory of the spatial diffusion of innovations : a spacious cul-de-sac. *Progress in Human Geography*, vol. 2, n° 2, Edward Arnold, Oxford, pp. 268-295.
- BRIEL B. et VILAIN L., 1999. *Vers l'agriculture durable*, éduagri, Dijon, 143 p.
- CHRISTIANS C., 1998. 40 ans de Politique Agricole Commune et d'agriculture en Belgique. *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, vol. 35, Liège, pp. 41-56.
- COLLECTIF, 1983. *L'innovation, vers une nouvelle révolution technologique*, Notes et études documentaires, n° 4727-4728, La documentation française, Paris, 291 p.
- COLLECTIF, 1992. Innovation diffusion as a spatial process. *Progress in human geography*, vol. 16, n° 4, Edward Arnold, pp. 541-544.
- DE SILGUY C., 1998. *L'agriculture biologique*, Coll. Que sais-je ?, PUF, Paris, 127 p.
- GLAESER B., 1997. *Environnement et agriculture. L'écologie humaine pour un développement durable*, L'Harmattan, Paris, 218 p.
- GOEDSEELS V. et DE SOMER P., 1988. *Du champ au marché, un demi-siècle de production et de commercialisation dans l'agriculture belge*, ONDAH, Bruxelles, 79 p.
- INS, 1999. *Recensement agricole et horticole au 15 mai 1998*, 31ème année, Bruxelles, 242 p.
- MÉRENNE-SCHOUMAKER B., 1999. *La localisation des productions agricoles*, Nathan, Paris, 192 p.
- MINISTÈRE DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE, 1996, *Agriculture biologique*, Bruxelles, 68 p.
- MORMONT M., 1996. *De Bruxelles à la ferme : environnement et agriculture en Belgique. Études rurales*, n° 141-142, pp. 157-170.
- OCDE, 1995. *L'Agriculture Durable, Questions de fond et politiques dans les pays de l'OCDE*, Paris, 77 p.
- PETIT F., 1998. *Cours de géographie régionale*, ULg, inédit, 109 p.
- PIRENNE M., 2000. *L'agriculture biologique en Wallonie. État actuel et diffusion*, Mémoire de Licence en Sciences géographiques, Université de Liège, inédit, 160 p.
- SAINT-JULIEN T., 1985. *La diffusion spatiale des innovations*, GIP RECLUS, Montpellier, 40 p.
- SUGIURA Y., 1985. Spatial Diffusion of Innovation. *Geographical reports of Tokyo metropolitan University*, n° 20, Tokyo, pp. 121-178.
- SYLVANDER B., 1999. *Les tendances de la consommation de produits biologiques en France et en Europe*, Lyon, 14 p.
- VAN HECKE E., 1992. L'agriculture. *Géographie de la Belgique* (Denis J., éd.), Crédit Communal, Bruxelles, pp. 331-355.
- VIELJ.M., 1979. *L'agriculture biologique : une réponse ?*, Entente, Paris, 96 p.

Répertoire

- BIOGARANTIE, 1999. *Liste des opérateurs par code postal*, Jodoigne, 57p.
- BLIK, 1999. *Nom et adresse des agriculteurs contrôlés par Blik*.
- ÉCOCERT, 1999. *Nom et adresse des agriculteurs contrôlés par Écocert*.
- BIOTTIN, 1999. *Répertoire des points de vente bio en Wallonie et à Bruxelles*, Nature & Progrès, Jambes, 68 p.
- NATURE & PROGRÈS, 1999, *Liste des lieux de production et dates de notification (Écocert)*, 8 p.
- UNAB, 1999, *Liste des agriculteurs inscrits à L'Union Professionnelle des Agriculteurs Biologiques*.

Sites Internet

Site du Ministère des Classes moyennes et de l'Agriculture : http://www.cmlag.fgov.be/fr/dos/dosdg6_fr2.html

Site Belgacom (pages blanches pour tout le territoire) : <http://www.belgacom.net>

Adresse de l'auteur :

Marie PIRENNE

Laboratoire de Méthodologie des Sciences géographiques

Université de Liège

Allée du 6 août, 2 - Bât. B 11

B - 4000 Sart Tilman, Liège